

# LES AIDES À DESTINATION DES APPRENTIS



## Maison Familiale Rurale LE VILLAGE Centre de Formation d'Apprentis

Etablissement privé sous contrat du Ministère de l'Agriculture

3 place de l'Eglise  
38490 Saint-André-le-Gaz

Tél. : 04 74 88 73 02

Mail : [mfr.le-village.st-andre@mfr.asso.fr](mailto:mfr.le-village.st-andre@mfr.asso.fr)

SIRET : 42156674600010

Code APE : 9499Z

Site internet :  
<http://www.mfr-village-saintandre.org>



# LOGEMENT

ActionLogement AL

Montant de l'aide :  
entre 10 et 100 € / mois

## ACTION LOGEMENT

L'aide "Mobili jeune" vous facilite l'accès au logement locatif si :

- **vous avez moins de 30 ans**
- **être sous contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation**

Votre demande d'aide doit être réalisée dans les 3 mois qui précèdent ou dans les 5 mois qui suivent la date de début d'exécution du contrat d'alternance ou la date d'anniversaire du contrat.

Cette aide, renouvelable chaque année, a pour objectif de prendre en charge une partie du loyer entre 10 et 100€/mois pendant 12 mois maximum, pour un logement individuel ou bien une chambre en internat.

Pour plus de renseignements :  
<https://www.actionlogement.fr/>

### Pour cela, l'apprenti doit :

- avoir moins de 30 ans
- ne pas avoir de dossier MOBILI-JEUNE en cours chez Action Logement
- être salarié(e) d'une entreprise du secteur privé non agricole
- être en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- être locataire d'un logement en proximité géographique avec son lieu de formation ou son entreprise
- avoir un salaire mensuel brut inférieur ou égal à 120% du SMIC
- déposer sa demande 3 mois avant la date de démarrage de son cycle de formation ou bien jusqu'à 6 mois après cette date

### À noter :

- seul le salaire de l'apprenti est pris en compte dans le dépôt du dossier
- à votre demande, nous vous fournirons les pièces justificatives qui vous seront demandées tel que la convention d'hébergement et la facturation mensuelle

N'hésitez pas à faire le test d'éligibilité pour estimer le montant de l'aide : <https://mobilijeune.actionlogement.fr/eligibilite>

 **form'toit**  
Auvergne-Rhône-Alpes

Trouver un logement

**FORM'TOIT**

La plateforme Form'toit propose une offre d'hébergement aux personnes en formation.

Pour plus de renseignements : <https://www.formtoit.org>

# TRANSPORT

Montant de l'aide : 500 €

Cette aide au financement du permis de conduire pour les apprentis s'adresse à **tous les apprentis d'au moins 18 ans**, en contrat d'apprentissage.

Le formulaire de demande vous sera envoyé par mail lors du 1er trimestre.

Le dossier est à rendre COMPLET au secrétariat de la MFR, dès que possible.

**Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

L'apprenti ne doit pas avoir bénéficié de l'aide auparavant.

## AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

### Conditions d'attribution :

- être âgé d'au moins 18 ans : la demande doit être datée après la date d'anniversaire
- compléter et signer le formulaire d'aide.
- Attention : la date ne doit pas dépasser la fin du contrat d'apprentissage.
- fournir une copie recto verso de sa carte nationale d'identité
- (ou de son passeport ou de son titre de séjour en cours de validité)
- être engagé dans un parcours d'obtention du permis B.
- Si possible remettre un relevé d'heures de conduite ou de présence code.
- fournir une copie de la facture de l'école de conduite, émise ou acquittée, datant de moins de douze mois avant la demande d'aide. **La mention permis B est obligatoire.**
- fournir le RIB du jeune ou de son auto-école
- fournir la copie du contrat d'apprentissage.

Recense les aides financières au permis de conduire

## 1jeune 1permis

Vous trouverez toutes les informations sur :

<https://www.gouvernement.fr/actualite/1jeune-1permis-le-service-pour-tout-savoir-sur-les-aides-au-permis-de-conduire>



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

Montant de l'aide : 200 €

La région Auvergne-Rhône-Alpes, propose une aide de 200€ à tous les jeunes :

- **âgés de 17 ans**
- **en cours de formation au permis de conduire**
- **résidant en Auvergne-Rhône-Alpes.**

## AIDE AU PERMIS (Région AURA)

### Pour cela, l'apprenti doit fournir :

- une copie de sa pièce d'identité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- une facture certifiant l'inscription dans une auto-école située en région Auvergne-Rhône-Alpes
- un relevé d'identité bancaire

Pour bénéficier de cette aide, il suffit de faire votre demande en ligne sur le site de la région grâce au lien ci-dessous :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-ma-formation-au-permis-de-conduire>

# TRANSPORT



Montant de l'aide : 600 €

Nous vous informons que le PRO BTP propose une aide au permis de conduire.

Cette aide de 600€ sera directement versée à l'auto-école de conduite.

Pour bénéficier de cette aide, vous devez remplir le formulaire en ligne à l'aide du lien suivant :

<https://www.probtp.com/part/apprenti/aide-permis.html>

Montant de l'aide : 75% de réduction sur l'achat de chaque billet

La carte TER Illico Solidaire, accessible aux apprentis, est gratuite et valable un an.

Elle permet de bénéficier de 75% de réduction sur les billets TER tarif normal en Auvergne-Rhône-Alpes.

## AIDE AU PERMIS (PRO BTP)

(Filière électricité uniquement)

### Conditions d'attribution :

- Être en 2ème année d'alternance
- Être adhérent à l'Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco
- Avoir au minimum 15 ans pour la conduite accompagnée, et moins de 30 ans
- Être inscrit dans une école de conduite
- Ne pas avoir financé l'intégralité de la formation au permis : aide versée exclusivement à l'école de conduite
- Avoir des revenus annuels n'excédant pas 100% du SMIC

## TER ILLICO-SOLIDAIRE

Pour plus d'informations, nous vous partageons le lien :  
<https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/tarifs-cartes/cartes-reduction/illico-solidaire>

Jusqu'à 19 ans, ils peuvent également bénéficier du « Pack transport » via le lien ci-après :  
<https://www.isere.fr/pack-transport>

**Bourse au permis :** pour plus d'informations, prendre contact avec la mairie de votre lieu de résidence

**Permis à 1€ par jour :** Prêt dont les intérêts sont payés par l'état pour aider les jeunes **de 15 à 25 ans révolus** à financer leur permis de conduire. Plus d'informations : <https://urlz.fr/jtvF>

# DIVERS

Région Auvergne-Rhône-Alpes : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/>

- Pass'Région
- Bourse au mérite

 **La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes